

# Arts La structure dédiée au peintre est sous administration provisoire

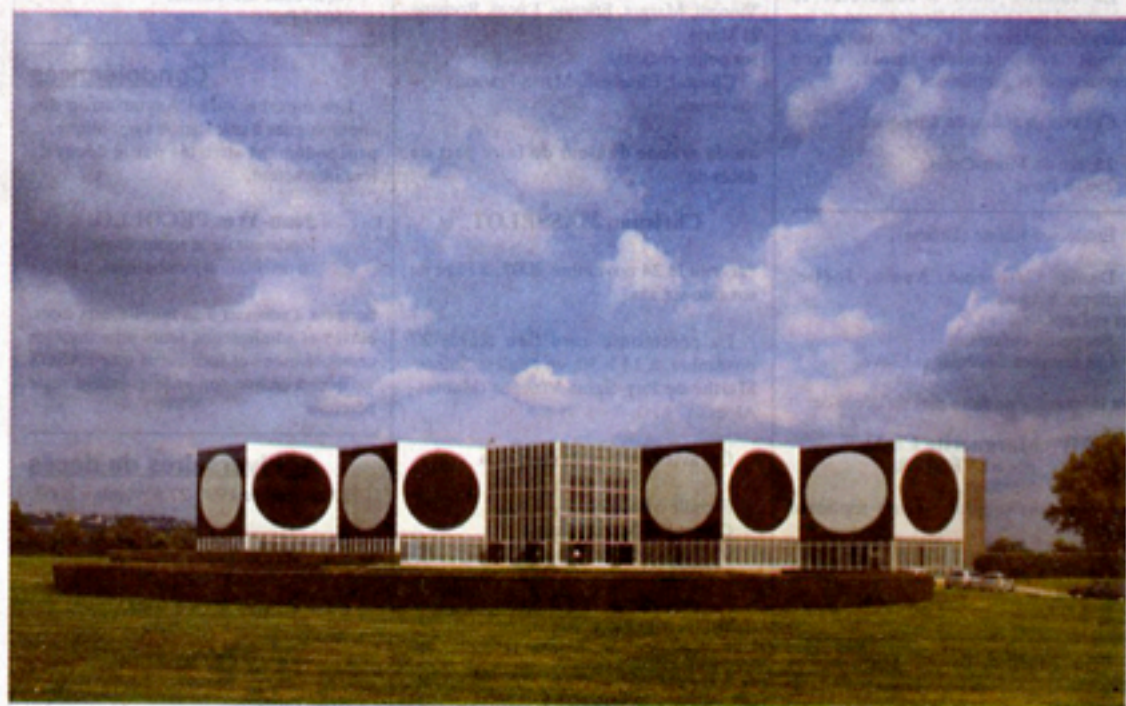
## La Fondation Vasarely a six mois pour démontrer qu'elle est viable

**A** charnement thérapeutique ou traitement de la dernière chance ? Depuis un mois, la Fondation Vasarely, installée sur les hauteurs d'Aix-en-Provence, vit sous administration provisoire. Le tribunal de grande instance de la ville a confié, le 25 octobre, à M<sup>x</sup> Xavier Huertas le soin de gérer les affaires courantes et d'expertiser l'état de l'institution. Saisi en référé par le petit-fils du peintre d'origine hongroise mort en 1997, le juge n'a pas souhaité laisser la direction sortante prononcer l'acte de décès. Mais d'ici six mois, l'administrateur devra dire si la Fondation, créée par le peintre en 1971, reste encore viable.

Pour le président sortant, l'avocat marseillais Renaud Belnet, « cette décision ne fait que retarder l'échéance ». « Cette Fondation n'a plus de dotation, elle n'est pas destinée à recevoir de subventions, aucun mécène n'est prêt à intervenir. Elle n'est plus que le champ de bataille, l'otage et la caisse de résonance médiatique des luttes intestines de la famille Vasarely... Quand un malade est en soins palliatifs, il faut avoir le courage de débrancher. » En l'espèce, dissoudre la Fondation, rétrocéder son immense bâtiment à la ville d'Aix, et transformer le tout en établissement public à vocation artistique.

### Une obsession déclarée

La justice ne l'a pas suivi. Elle a préféré faire droit à la demande de Pierre Vasarely. Depuis des années, le petit-fils du peintre bataille contre la Fondation. Reconnu en 2005 légataire universel de son grand-père, il s'est vu attribuer, en 2006, par la justice, un siège au conseil d'administration de l'institution. Depuis, c'est de l'intérieur qu'il continue son combat, avec une obsession déclarée : « Rendre à la Fondation son objet initial - l'œuvre de Victor



Le bâtiment de la Fondation Vasarely, avenue Marcel-Pagnol, à Aix-en-Provence. MICHEL DENANCE/ARTEDIA

Vasarely - et son rayonnement artistique. » Depuis quinze ans, la Fondation défraie davantage la chronique judiciaire qu'elle ne passionne le monde de l'art. Elle que son fondateur, au faite de sa gloire en 1971, avait mise « à l'abri du besoin pour mille ans » en lui accordant une dotation considérable se voit aujourd'hui dépourvue d'actifs.

Il y eut d'abord, au début des années 1990, les détournements de tableaux accomplis par l'ancien président de la Fondation, Charles Debbasch. Après dix ans de procédure, l'ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence a été condamné, en 2005, à deux ans de prison, dont un ferme, et 150 000 euros d'amende.

A peu près unie dans son combat contre Charles Debbasch, la famille s'est d'abord partagé les œuvres de la Fondation, lors d'un arbitrage en 1995. Puis elle s'est déchirée en trois morceaux : André, le fils aîné ; Michèle, la veu-

ve du second fils, Yvaral, mort en 2002 ; et Pierre, le petit-fils, né du premier mariage d'Yvaral.

Alliances, désalliances, accusations de détournements réciproques : entre ces trois-là et la Fondation s'est noué un ballet qui a vite tourné à la capoeira judiciaire. Des dizaines d'assignations, d'expertises, d'inventaires, de déplacements d'huissiers ont circulé, en tous sens. Aux dernières nouvelles, Pierre et André, longtemps fâchés, s'étaient rapprochés et s'opposaient à Michèle et à la direction sortante de la Fondation.

### Sept salariés

Reste une certitude : des mille trois cents œuvres - aliénables et inaliénables - données par le père de l'Op Art en 1971, du château de Gordes où il avait installé son musée - fermé en 1996 - et du « centre architectonique », qu'il avait fait construire sur les hauteurs d'Aix, il ne reste presque

rien. Un grand bâtiment qui prend l'eau, sans chauffage ni climatisation. Quarante-deux « intégrations » - fresques, bas-reliefs et tapisseries - qui n'ont pu être déplacées et que les scolaires de la région viennent encore contempler. Et une institution à la dérive.

L'administrateur saura-t-il la sauver ? « La tâche est lourde, admet-il. Il faut négocier des créances, en dénoncer d'autres, tenter de retrouver des actifs. » Déterminer ce qu'il convient de faire des sept salariés, évaluer l'ampleur des travaux nécessaires. « J'envisage de demander aussi des subventions publiques », avertit-il.

Enfin, l'administrateur ne désespère pas de « faire la lumière sur le passé : où sont passées les œuvres ? sont-elles parties légalement ? » Un traitement lourd pour lequel les six mois impartis risquent de paraître bien courts. ■

NATHANIEL HERZBERG